



SAF

Syndicat des Avocats
de France
34 rue St Lazare
75009 PARIS
Tel 01 42 82 01 26
Mail : saforg@orange.fr
Site : www.Lesaf.org



Syndicat
de la Magistrature

12-14 rue Charles Fourier
75013 PARIS
Tel 01 48 05 47 88
Fax 01 47 00 16 05

Mail : contact@syndicat-magistrature.org
Site : www.syndicat-magistrature.org

Djibouti : arrestation du président de la Ligue djiboutienne des droits humains

Depuis la tenue des élections législatives à la fin du mois de février 2013 à Djibouti, des dizaines de militants et dirigeants de l'opposition ont été interpellés, placés en garde à vue et emprisonnés. Le 29 août 2013, Mohamed Elmi Rayale, militant de l'Union pour le Salut National (USN – coalition des partis d'opposition djiboutiens) est mort en détention à la prison de Gabode.

La répression s'intensifie depuis le mois de décembre 2013 contre les avocats, les militants associatifs, les journalistes indépendants ou engagés dans la défense des libertés, qui sont arrêtés et parfois condamnés à de l'emprisonnement. Les gardes à vue se prolongent plusieurs jours, et les actes de tortures et les traitements dégradants se multiplient.

Zakaria Abdillahi, avocat, président de la Ligue djiboutienne des droits humains (LDDH) a été arrêté le 23 janvier 2014 en compagnie de deux français, alors qu'ils rencontraient deux membres de l'USN. Ils sont depuis détenus à la section de recherche et de documentation de la gendarmerie de Djibouti, sans accès à leur famille et sans accès à un avocat.

Zakaria Abdillahi est l'un des rares avocats qui osait défendre les membres de l'opposition djiboutienne, les journalistes et les défenseurs des droits humains victimes de la répression des autorités. Il a régulièrement témoigné de la violation répétée des droits de l'homme à Djibouti et notamment de l'impossibilité de faire respecter le droit à l'assistance d'un avocat pour les dizaines de militants arrêtés. En septembre 2013, il avait interpellé avec la FIDH le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies sur la situation dramatique des libertés politiques, publiques et syndicales à Djibouti et sur la persistance de la pratique de la torture. Il faisait l'objet depuis plusieurs semaines de pressions et de menaces de mort.

Le Syndicat des avocats de France et le Syndicat de la magistrature dénoncent la violation répétée des droits fondamentaux à Djibouti et la répression des opposants au régime en place. Ils exigent la libération immédiate de Zakaria Abdillahi et des personnes arrêtées avec lui.

Paris le 27 janvier 2014